

Organisation de l'activité TIR A L'ARC

L'activité de tir à l'arc s'intègre au projet d'école et au projet pédagogique de la classe.

Niveaux de classes concernés

La pratique du tir à l'arc est une activité à encadrement renforcé. En raison du matériel utilisé, nous réserverons cette activité aux élèves de cycle 3.

Conditions de mise en œuvre

Cette fiche concerne la pratique de l'activité tir à l'arc.

préalable :

- La vérification préalable du matériel est indispensable (état des arcs : corde bien mise, non abîmée, flèches ...);
- le pas de tir : la zone au-delà de laquelle les enfants n'ont pas le droit de se trouver doit être matérialisée. Le périmètre doit être balisé et protégé (latéralement et à l'arrière des cibles). Il comportera un seul accès. Rester vigilant aux éventuels retours de flèche si elle tape une paroi dure ;

lors de la séance :

- s'assurer que les élèves entrent dans l'activité avec calme ;
- les enfants respectent les personnes et le matériel :
 - ✓ ne jamais viser quelqu'un avec son arc, l'arc doit toujours être orienté vers les cibles ;
 - ✓ ne jamais tirer à vide ;
 - ✓ respect inconditionnel des consignes de sécurité qui seront données par l'adulte ;
 - ✓ déplacement et ramassage des flèches uniquement après que toutes les flèches aient été tirées, tous les arcs posés et au signal de l'adulte.

Rôle des encadrants

- un maître du pas de tir est désigné. Lui seul donne les consignes de tir ;
- les autres adultes veillent au strict respect des consignes.

Organisation pédagogique

Le module d'apprentissage visera l'acquisition d'un degré d'autonomie et de réussite par :

- la connaissance de son schéma corporel : équilibre et stabilité, le contrôle et la coordination des gestes ;
- la prise de repères visuels et l'orientation de la flèche ;
- la prise de conscience de ses actions et la mise en place de stratégies pour les organiser ;
- la confiance en soi, la recherche du calme et la sérénité, la maîtrise de ses émotions ;
- le respect des autres et du matériel.

Équipement

Obligatoire	Fortement recommandé
<ul style="list-style-type: none">✓ Trousse de secours;✓ Liste des élèves avec numéros de téléphone des parents ;✓ Arcs droitiers et gauchers.	<ul style="list-style-type: none">✓ Bracelets de protection du bras.

Encadrement

Taux minimum d'encadrement : jusqu' à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié et agréé ; et au-delà de 24 élèves, un intervenant qualifié et agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Textes de référence

- BOEN HSn°7 du 23 septembre 1999

Pour en savoir plus

- Article publié dans la Revue EPS n° 346

Partenaires

- FFTA
- USEP 27